

Conférence de presse

Mardi 9 juin 2015



Déroulement

17h15 - 17h50

1. Présentation du Fongecif et de sa nouvelle Présidence

17h50 - 18h25

2. Signature de partenariat entre le Fongecif et l'AFPA Languedoc-Roussillon

18h25

Cocktail

Présentation du Fongecif Languedoc-Roussillon

- **Frantz FOUGERES**, Président (CFE-CGC)
- **Raymond HUGUES**, Vice-Président (MEDEF)
- **Gilles RAZAT**, Directeur



Les missions du Fongecif Languedoc-Roussillon

Le Fongecif :

1. délivre le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP).

2. finance les actions organisées dans le cadre du Bilan de Compétences (BC), de la VAE, des Formations Hors Temps de Travail (FHTT), du Congé Examen (CE) et du Congé Individuel de Formation (CIF) en lien, le cas échéant, avec le Compte Personnel de Formation (CPF).

3. s'assure de la qualité des formations financées.

[Vidéo de présentation](#)

Le CEP au service des salariés

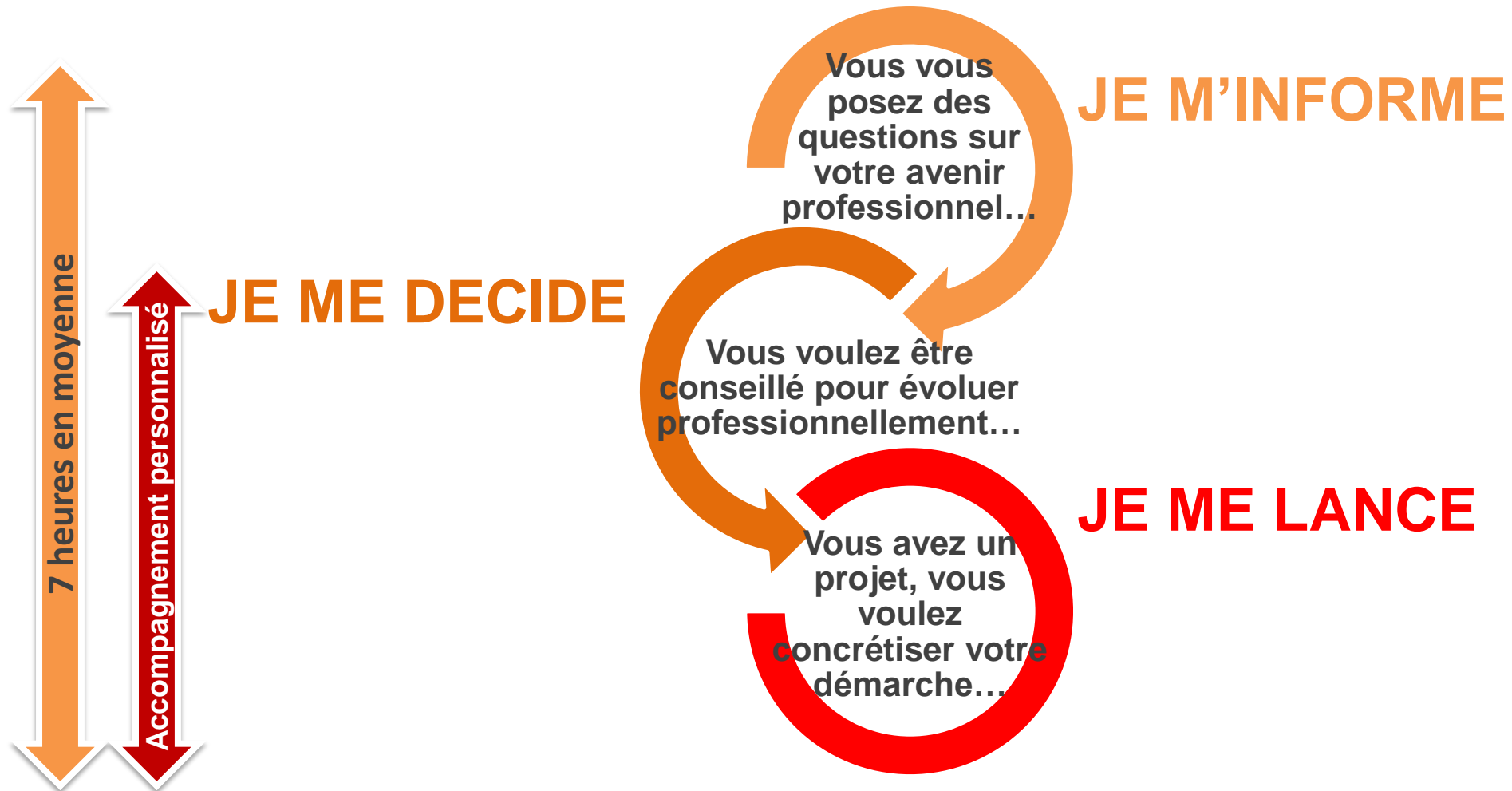


Le **CEP** est une évolution de l'offre de service du Fongecif. Elle s'appuie sur les travaux nationaux menés en 2014 :

- **Etudes** sur les nouveaux publics qui fréquenteront les Fongecif dans le cadre du CEP avec les questions et attentes clés de ces publics,
- **Identification des services** les plus pertinents notamment en prenant appui sur les expérimentations des Fongecif du Languedoc-Roussillon (PASS LR PRO) et de Lorraine.

Le réseau est engagé dans une démarche de **certification NF Services avec l'AFNOR**, preuve de son engagement qualité auprès des utilisateurs du CEP. 1^{er} audit réalisé par le Cabinet Deloitte : le Fongecif du Languedoc-Roussillon est prêt à 80%.

Le CEP : 3 niveaux de services



[Vidéo sur le CEP](#)

Une organisation qui s'adapte...

L'organisation du Fongecif en Languedoc-Roussillon

22 collaborateurs :

- 3 Chargées d'Information et d'Orientation (+1 sur 2014),
- 9 Conseillers (+2 sur 2015),
- 1 Chargée de la Qualité de l'offre de formation et des relations avec les OPCA sur le CPF (+1 sur 2014),
- 5 Chargées de dossiers (Instruction et remboursements),
- 1 Comptable et 1 Assistant-Comptable,
- 1 Directeur et 1 Assistante.

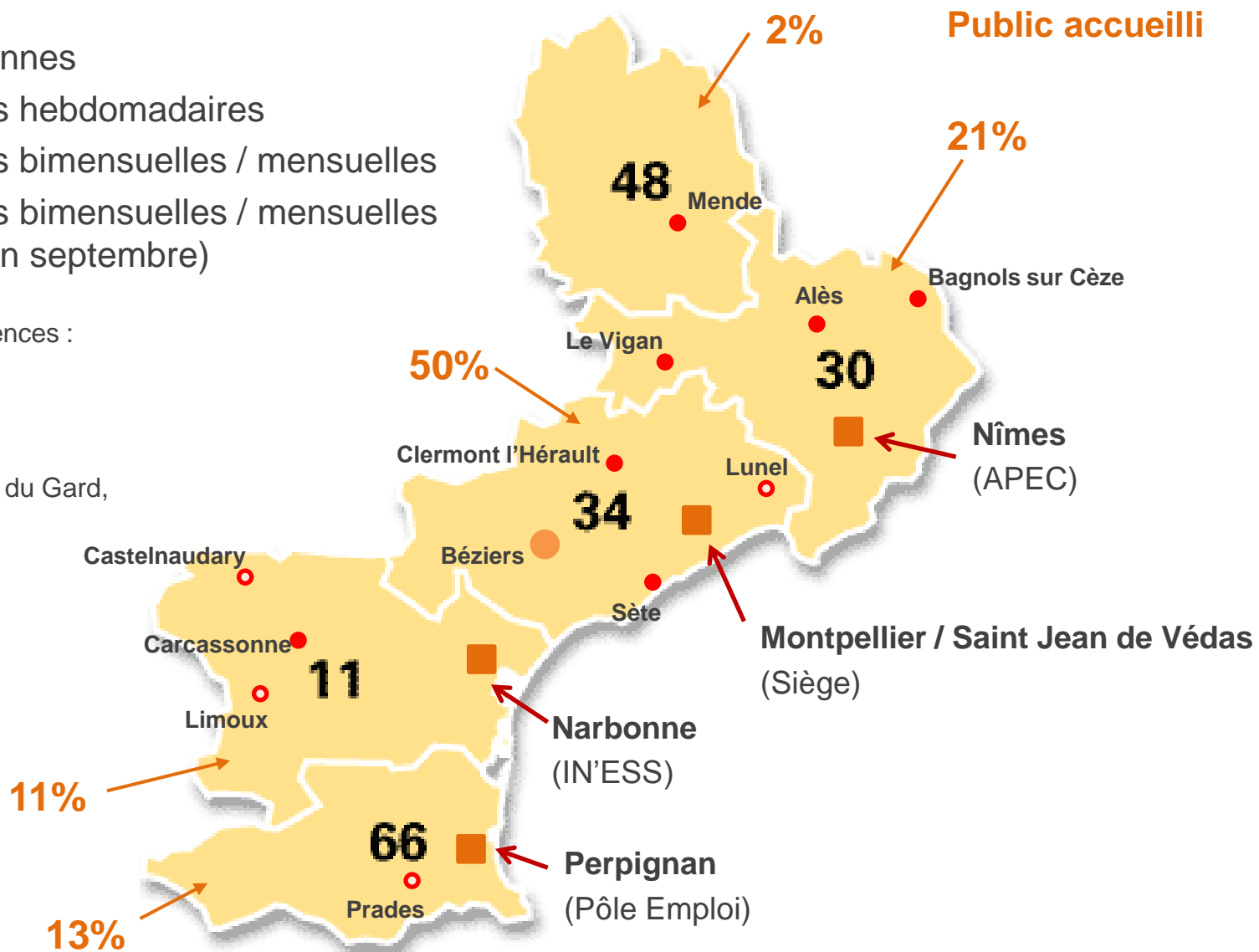
Plan de professionnalisation renforcé cette année notamment pour les Conseillers.

...en service de proximité

- Siège et antennes
- Permanences hebdomadaires
- Permanences bimensuelles / mensuelles
- Permanences bimensuelles / mensuelles (ouvertures en septembre)

Lieux de permanences :

- Pôle Emploi,
- Cap Emploi,
- Mission Locale,
- Cité des Métiers du Gard,
- CIO.



Sur 2015, le Fongecif se mobilise sur le CPF

- Désignation par la COPAREF, du Fongecif comme **opérateur de saisie des listes régionales**.
- **14% des questions des nouveaux bénéficiaires** concernent le **CPF**.
- Mise en place d'**ateliers CPF** depuis janvier.
- Utilisation des 6 ordinateurs en libre service pour **aider les personnes à s'inscrire**.
- Intégration du **CPF dans les critères de priorités** pour les CIF.
- **12 dossiers CIF + CPF**, financés depuis janvier,
- **Organisation de réunions OPCA / Fongecif**, pour le montage des dossiers CPF.
- **25 dossiers déposés directement auprès des OPCA** pour une formation hors temps de travail sans prévenir l'employeur.
- **Organisation de réunions d'informations** pour les salariés directement en entreprises à la demande d'employeurs et d'OPCA.

[Vidéo sur le CPF](#)

Les chiffres clés 2014

Les orientations du Fongecif ont permis sur 2014 de :

- avoir **141 000** connexions uniques sur le site www.fongecif-lr.fr,
- recevoir **17 000** appels téléphoniques en premier accueil,
- accueillir, informer, conseiller et accompagner **15 000** salariés,
- réaliser **6 200** entretiens individuels,
- recevoir et analyser **2 800** dossiers,
- d'engager **23,5** millions € en formation pour **19,3** millions € collectés,
- prendre en charge financièrement **1 764** bénéficiaires dont :
 - **58%** de femmes,
 - **87%** d'ouvriers et d'employés,
 - **20%** de demandeurs d'emploi (ex CDD),
 - **27%** de 45 ans et plus,
 - **76%** de niveau bac ou infra,
 - **43%** issus d'entreprises de moins de 20 salariés.

Les objectifs de l'évaluation

- **Evaluer les effets de l'action de formation** sur les bénéficiaires un an après la fin de leur formation et leur **accompagnement par le Fongecif**.
- **Apprécier la valeur ajoutée du CIF** et de l'aide apportée à la construction des projets professionnels par le Fongecif.
- **Analyser** les tendances d'évolution des **impacts du CIF**.
- **Prouver que les sommes investies dans ce dispositif sont justifiées** par un véritable impact sur l'évolution professionnelle des bénéficiaires.

La méthode de l'évaluation

- Cible : bénéficiaires du CIF financés par le Fongecif LR qui ont achevé leur parcours de formation en 2013.
- Questionnaire : identique aux 3 précédentes enquêtes (bénéficiaires de 2009, 2010 et 2011/2012).
- Mode de recueil : enquête réalisée par Internet par OpinionWay. Taux de réponse : **421 personnes** ont répondu à ce questionnaire soit **45% des personnes interrogées**.

Le profil des bénéficiaires

- La part des **séniors progresse** à 24%.
- Les **femmes** restent les principales bénéficiaires du CIF (**52%**).
- La **proportion des ouvriers et employés progresse** à 85%.
- Le CIF s'adresse **prioritairement aux salariés faiblement qualifiés** : **68%** sont de niveau IV et infra (50% de niveau V et infra).
- **67% des salariés** sont issus de **TPE / PME** de moins de 50 salariés (41% de TPE de moins de 20 salariés).

Le CIF est un puissant vecteur de changement professionnel, même dans un contexte moins favorable à l'emploi

Dans un contexte économique plus difficile, les évolutions professionnelles engagées sont moins fréquentes, mais le CIF reste un puissant vecteur de changement, tout particulièrement sur les professions (**69%**) et sur les rémunérations (**62%**). Le CIF :

- permet à **72%** des bénéficiaires d'exercer une fonction en lien avec la formation qu'ils ont suivie, un résultat en **augmentation de plus de 8%** entre la 1^{ère} et la 4^{ème} enquête.
- continue de répondre aux objectifs des bénéficiaires (**83%**).
- participe activement aux politiques de l'emploi. Il atteint les objectifs qui lui sont fixés : mobilité professionnelle, employabilité, ascension sociale, création et reprise d'entreprise...
- peut être considéré comme un outil de la seconde chance vers la qualification, la sécurisation des parcours et l'ouverture durable à l'emploi.

L'accompagnement des Fongecif : une mission centrée sur l'individu et son projet

- Malgré un contexte économique défavorable à la mobilité professionnelle, les bénéficiaires expriment un **haut niveau de satisfaction** à l'égard des services fournis (**95%**).
- Pour les bénéficiaires, ces **services sont déterminants dans la réussite de leur projet**, que ce soit dans l'orientation ou dans la construction de leur parcours professionnel.
- Le **dispositif PASS LR PRO** cofinancé par la Région LR, a permis au Fongecif d'être précurseur dans l'accompagnement et dans la mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle.

[Vidéo sur le CIF](#)

Nouvelle mission sur la qualité des formation

Dans le cadre de la Loi du 5 mars, une nouvelle mission est confiée au Fongecif autour de la qualité de l'offre de formation. 7 critères devront être pris en compte par les financeurs de formation pour vérifier la "capacité des prestataires de formation à dispenser une formation de **qualité**" :

1. respect des dispositions réglementaires,
2. capacité du prestataire à identifier des objectifs intelligibles et à adapter son offre au public formé,
3. capacité du prestataire à mettre en place un système d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation différencié, dès l'entrée en formation et permettant d'ajuster son offre en fonction des savoirs et compétences acquis en cours de formation,
4. cohérence des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mobilisés...
5. l'accessibilité à des informations transparentes sur les activités conduites...
6. la qualité du parcours professionnel ou des titres, diplômes ou certificats de qualification des personnels en charge de la réalisation des actions...
7. le recueil et la prise en compte des appréciations rendues par les bénéficiaires sur les formations suivies.

Nouvelle mission sur la qualité des formation

La mission n'est pas totalement nouvelle pour le Fongecif Languedoc-Roussillon.

Le Fongecif met déjà en œuvre une partie des recommandations du décret qui va bientôt sortir et accompagnait les bénéficiaires sur la manière de choisir son organisme de formation.

La convention de partenariat que nous allons renouveler avec l'AFPA Languedoc-Roussillon poursuit les mêmes objectifs.

[Vidéo sur le choix de sa formation et de l'organisme](#)

Partenariat Fongecif / AFPA



Fongecif Languedoc-Roussillon

- **Frantz FOUGERES**, Président
- **Raymond HUGUES**, Vice-Président
- **Gilles RAZAT**, Directeur

AFPA Languedoc-Roussillon

- **Alain MAHE**, Directeur

Partenariat Fongecif / AFPA

Depuis **10 ans**, le Fongecif Languedoc-Roussillon et l'AFPA Languedoc-Roussillon, sont partenaires pour apporter les meilleurs services possibles aux salariés de la région.

Individualisation des parcours, **optimisation** de la durée de formation, **nouvelles modalités pédagogiques** à distance, **qualité** des formations... tels sont les enjeux au cœur de la nouvelle convention régionale de partenariat.

L'AFPA Languedoc-Roussillon

Avec près de **6 000 personnes** formées chaque année, **2 millions d'heures** de formation dispensées, l'AFPA Languedoc-Roussillon est le 1^{er} Organisme de formation des actifs en région.

Implantée sur toute la région avec ses 7 centres de formation, l'AFPA propose une large gamme de formations, de niveau V (équivalent CAP BEP) au niveau III (équivalent bac+2) sur plus de 100 métiers : construction et énergies renouvelables, commerce / distribution, sécurité des biens et des personnes, transports / logistique, tourisme / hôtellerie, santé / social, formation / insertion, informatique, services aux entreprises, aménagement du paysage, industrie, services automobile, aménagement du paysage.

L'offre de formation répond aux besoins de tous les actifs qu'il s'agisse des demandeurs d'emploi à la recherche d'une reconversion professionnelle, ou de salariés en quête de perfectionnement dans leur métier, ou encore d'actifs dits « spécifiques » (personnes handicapées, détenus...).

Démarche Qualité

Dans le souci d'améliorer le service rendu aux bénéficiaires, une démarche Qualité est mise en place. Elle est formalisée par un engagement des 2 partenaires :

- Engagements communs Fongecif / AFPA envers le salarié,
- Engagements de l'AFPA envers le Fongecif,
- Engagements du Fongecif envers l'AFPA.

Dans la continuité de son engagement qualité, l'AFPA est également engagée dans la démarche de certification ISO 9001 et la démarche Qualité régionale CERTIF LR.

Engagements Fongecif / AFPA envers le salarié

Le Fongecif s'engage dans le cadre du CEP à :

- Proposer un accueil permettant de donner une information personnalisée sur les différents dispositifs de positionnement, de formation, de validation...
- Apporter un premier diagnostic de la demande réalisé au cours d'un entretien individuel...
- Proposer un accompagnement individualisé aux salariés dans l'élaboration de leur projet professionnel.
- Présenter les outils permettant de construire d'une manière cohérente son projet : bilan de compétences, parcours de formation, VAE...
- Réaliser un suivi des salariés en CIF pendant la formation dans les centres...
- Evaluer la satisfaction du salarié ayant suivi un parcours de formation à l'AFPA, 12 mois après la formation afin de mesurer les effets professionnels induits par ce parcours.

Engagements Fongecif / AFPA envers le salarié

L'AFPA s'engage à :

- Orienter vers le Fongecif, tout salarié qui relève de son champ...
- Informer le salarié ou le demandeur d'emploi, sur ses droits...
- Etudier la faisabilité de la demande de formation.
- Positionner le salarié sur un parcours de formation en prenant soin de vérifier ses acquis et compétences...
- Expliquer au candidat, le positionnement dont il a bénéficié.
- Prescrire au salarié, un parcours individualisé qui corresponde au plus juste besoin et à son profil...
- Présenter le centre AFPA au salarié...
- S'assurer de la progression du salarié et de l'atteinte des objectifs tout au long de son parcours de formation,
- Présenter le candidat à la certification.
- Alerter le Fongecif en cas de difficultés importantes d'un salarié en formation relevées par l'équipe pédagogique lors des bilans

Engagements réciproques

Engagement de l'AFPA envers le Fongecif

- Accueillir le salarié demandeur de CIF muni d'un dossier de financement, dans un délai maximum de 2 semaines...
- Vérifier la cohérence et la faisabilité du projet formation du candidat au CIF.
- Harmoniser ses pratiques et ses supports...
- Informer le Fongecif de toute proposition de modification du parcours intervenant en cours de formation...
- Accueillir les conseillers du Fongecif en visite de suivi de salariés en cours de formation dans les centres AFPA.
- Transmettre les attestations de présence...
- L'AFPA s'engage à réduire les durées moyennes de ses parcours de formation de manière significative...
- ...

Engagements réciproques

Engagement du Fongecif envers l'AFPA

- Orienter les salariés demandeurs d'un CIF vers les services d'orientation professionnelle de l'AFPA habilités à étudier en première instance la demande de formation (dans le cas où le salarié a choisi l'AFPA comme organisme de formation).
- Alerter l'AFPA si un dossier est non conforme aux directives du Fongecif.
- Organiser régulièrement des visites de suivi des salariés en formation dans les centres AFPA.
- Permettre aux correspondants AFPA de s'approprier toute information utile pour renseigner le candidat et monter les dossiers.
- Communiquer à l'AFPA les résultats de l'enquête de satisfaction annuelle réalisée auprès des salariés ayant suivi un parcours de formation.
- ...

Engagements réciproques

- Développement de la VAE,
- Construction de parcours individualisés,
- Mise en œuvre de modalités pédagogiques à distance (FOAD),
- Respect d'une base tarifaire négociée.

Signature de la convention

Retrouvez le Fongecif Languedoc-Roussillon

www.fongecif-lr.fr

0 800 00 74 74

**Service & appel
gratuits**



www.facebook.com/pages/Fongecif-Languedoc-Roussillon